



Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016

Vérification de l'information financière
et autres travaux connexes

Hiver 2016

Portrait des rapports à l'Assemblée nationale et des rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

CHAPITRE

8

Faits saillants

Objectif des travaux

Le présent chapitre brosse le portrait :

- des recommandations contenues dans les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction que le Vérificateur général a produits du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 ;
- des recommandations qu'il a formulées aux entités de son champ de compétence et qui sont publiées dans son rapport à l'Assemblée nationale intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2015).

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit d'états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats des travaux

Nous présentons ci-dessous les principales observations que nous avons faites sur les recommandations figurant dans les rapports à l'Assemblée nationale et les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction.

Globalement, le taux d'application des recommandations a régressé en 2014-2015 passant de 65 % l'an dernier à 54 %, alors qu'il était en progression au cours des 3 périodes précédentes. Malgré les mesures mises de l'avant par le Vérificateur général pour augmenter le taux d'application telles que la demande de plans d'action aux entités, l'envoi plus rapide des rapports après la fin de nos travaux et la présentation de nos constats aux responsables de la gouvernance, il reste encore des améliorations à obtenir. D'autres mesures devront donc être implantées dans les années à venir.

La majorité des recommandations formulées ou suivies en 2014-2015 concernent trois sujets. Les sujets problématiques sont : le processus de clôture et de préparation des états financiers, la gestion des droits et des profils d'accès et le respect des politiques, des directives et des procédures. Cette situation est similaire à celle de l'an dernier.

Le nombre total d'entités visées par nos recommandations est en hausse depuis 4 ans. Par contre, sur une note plus positive, notons que le nombre d'entités s'étant vu formuler de nouvelles recommandations est en baisse passant de 50 l'an dernier à 36 en 2014-2015.

Table des matières

1 Mise en contexte	6
2 Résultats des travaux	7
Annexes	17

Équipe

Roch Guérin
Directeur principal
Marie-Catherine Tremblay

1 Mise en contexte

1 Conformément aux lois constitutives des entités concernées ainsi qu'à sa mission, prévue dans les articles 23, 29 et 30.1 de sa loi, le Vérificateur général du Québec réalise chaque année la vérification des livres et comptes des entités relevant de son champ de compétence. Cette vérification comporte notamment, dans la mesure qu'il juge appropriée, l'audit financier ainsi que la vérification de la conformité de leurs opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. L'objectif premier poursuivi par ces travaux vise à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

2 Lors de nos travaux d'audit, nous avons recensé dans différentes entités des déficiences du contrôle interne susceptibles d'entraîner des anomalies par rapport à divers sujets, notamment une gestion déficiente des droits et des profils d'accès, un processus de clôture et de préparation des états financiers inadéquat et le non-respect des politiques, des directives et des procédures.

3 La norme d'audit intitulée *Communication des déficiences du contrôle interne aux responsables de la gouvernance et à la direction* (NCA 265) du *Manuel de CPA Canada – Certification* prévoit deux types de communications :

- Les déficiences importantes du contrôle interne sont communiquées à la direction et aux responsables de la gouvernance au moyen d'un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction. Seule cette communication requiert un suivi systématique.
- Les déficiences moins significatives, mais jugées suffisamment préoccupantes pour nécessiter l'attention de la direction, peuvent faire l'objet d'une communication verbale ou d'une lettre d'observations.

4 Le Vérificateur général offre toujours à la direction de l'entité concernée l'occasion d'exprimer des commentaires par écrit quant à ses constatations et à ses recommandations. L'entité peut accepter ou non les recommandations qui lui sont adressées. Ces éléments font partie intégrante du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction. Ces recommandations font l'objet d'un suivi de sa part l'année suivante afin de s'assurer du degré d'application de celles-ci. Le Vérificateur général adresse également d'autres recommandations aux entités de son champ de compétence à la suite de la réalisation de divers travaux de nature financière contenus dans son rapport intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* déposé annuellement à l'Assemblée nationale. Les recommandations incluses dans ce rapport sont prises en compte dans le présent portrait.

2 Résultats des travaux

5 Nous avons recensé les recommandations énoncées dans les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction que le Vérificateur général a émises du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 ainsi que celles formulées dans le rapport à l'Assemblée nationale intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2015). Nous avons dressé un portrait de toutes les recommandations afin d'informer les parlementaires de la nature de celles-ci et de leur taux d'application par entité.

6 Dans le présent portrait, nous avons utilisé les mêmes critères de regroupement des recommandations que ceux qui ont été retenus lors des portraits précédents, dont celui publié à l'hiver 2015. Les recommandations sont classées selon trois catégories principales qui sont divisées en 12 sujets. Voici les catégories et les sujets qui y sont liés.

Gouvernance
et responsabilité
de l'information
financière

- Conformité avec les lois et les règlements
- Respect des politiques, des directives et des procédures

Gestion et
divulgaration
de l'information
financière

- Processus de clôture et de préparation des états financiers
- Outils d'estimation ou d'analyse
- Séparation des tâches incompatibles
- Conciliation des comptes
- Suivi et révision

Gestion
des technologies
de l'information

- Gestion des droits et des profils d'accès
 - Gestion des paramètres de sécurité
 - Politique et procédure de sécurité
 - Gestion du développement et de la maintenance des systèmes
 - Gestion des opérations
-

7 Une définition sommaire de ces catégories et des sujets y afférents est présentée à l'annexe 1.

8 Le tableau 1 illustre la répartition par catégorie et par sujet important de l'ensemble des 392 recommandations énoncées aux 74 entités dans la période visée par ce portrait. De ce total, 280 ont fait l'objet d'un suivi au cours de cette période. Le taux d'application correspond à la portion des recommandations formulées antérieurement pour lesquelles les progrès ont été jugés satisfaisants. Ce tableau présente aussi les données relatives aux portraits que nous avons publiés au cours des 3 dernières années.

Tableau 1 Recommandations par catégorie et sujet important et suivi de leur application

	Suivi des anciennes recommandations			Nouvelles recommandations		Total global					Taux d'application				
	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	Total			2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012		
Gouvernance et responsabilité de l'information financière															
Conformité avec les lois et les règlements	13	6	19	11		30	28	23	12	68	71	27	57		
Respect des politiques, des directives et des procédures	26	26	52	17		69	70	70	59	50	73	64	68		
Sous-total catégorie	39	32	71	28		99	98	93	71	55	72	57	66		
Gestion et divulgation de l'information financière															
Processus de clôture et de préparation des états financiers	35	23	58	25		83	76	74	59	60	69	57	50		
Outils d'estimation ou d'analyse	20	7	27	12		39	37	36	31	74	70	63	75		
Autres sujets (3)	15	8	23	17		40	42	43	46	65	79	54	55		
Sous-total catégorie	70	38	108	54		162	155	153	136	65	72	57	57		
Gestion des technologies de l'information															
Gestion des droits et des profils d'accès	23	35	58	19		77	67	54	61	40	48	67	51		
Autres sujets (4)	19	24	43	11		54	62	56	59	44	53	55	61		
Sous-total catégorie	42	59	101	30		131	129	110	120	42	50	61	55		
Total pour 2014-2015	151	129	280	112		392				54					
Total pour 2013-2014	151	81	232	150		382				65					
Total pour 2012-2013	136	96	232	124			356			59					
Total pour 2011-2012	126	92	218	109					327				58		

9 Globalement, le taux d'application des recommandations (54 %) a régressé en 2014-2015, alors qu'il était en progression au cours des 3 périodes précédentes. Malgré les mesures mises de l'avant par le Vérificateur général pour augmenter le taux d'application telles que la demande de plans d'action aux entités, l'envoi plus rapide des rapports après la fin de nos travaux et la présentation de nos constats aux responsables de la gouvernance, il reste encore des améliorations à obtenir. D'autres mesures devront donc être implantées dans les années à venir afin de s'assurer que les entités appliquent nos recommandations.

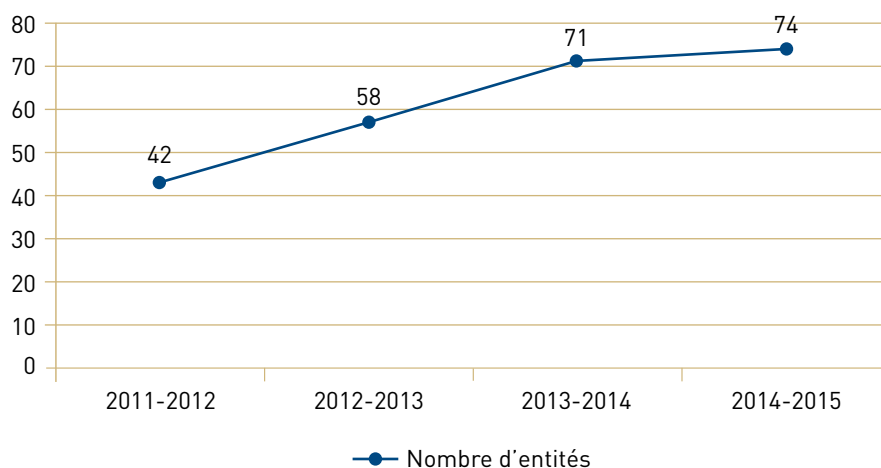
10 Le taux d'application des recommandations pour chacune des catégories a aussi diminué en 2014-2015. La catégorie touchant à la gouvernance et à la responsabilité de l'information financière est celle qui a connu la baisse la plus importante.

11 Comme l'an dernier, la catégorie ayant le taux d'application des recommandations le plus faible est celle qui est liée à la gestion des technologies de l'information. Pourtant les technologies de l'information occupent une place cruciale dans la plupart des entités et une gestion adéquate de ces technologies est nécessaire pour assurer notamment la sécurité des données et la fiabilité de l'information produite.

12 Notons que le sujet lié au processus de clôture et de préparation des états financiers est celui comprenant le plus grand nombre de recommandations, soit 21 % de l'ensemble des recommandations adressées aux entités. Suivent la gestion des droits et des profils d'accès (20 %) et le respect des politiques, des directives et des procédures (18 %). Ces sujets étaient également les plus fréquents dans le portrait de l'an dernier. Des améliorations concernant ces aspects sont donc souhaitables dans plusieurs entités auditées.

13 La figure 1 montre l'évolution du nombre d'entités visées par nos recommandations.

Figure 1 Nombre d'entités visées par nos recommandations

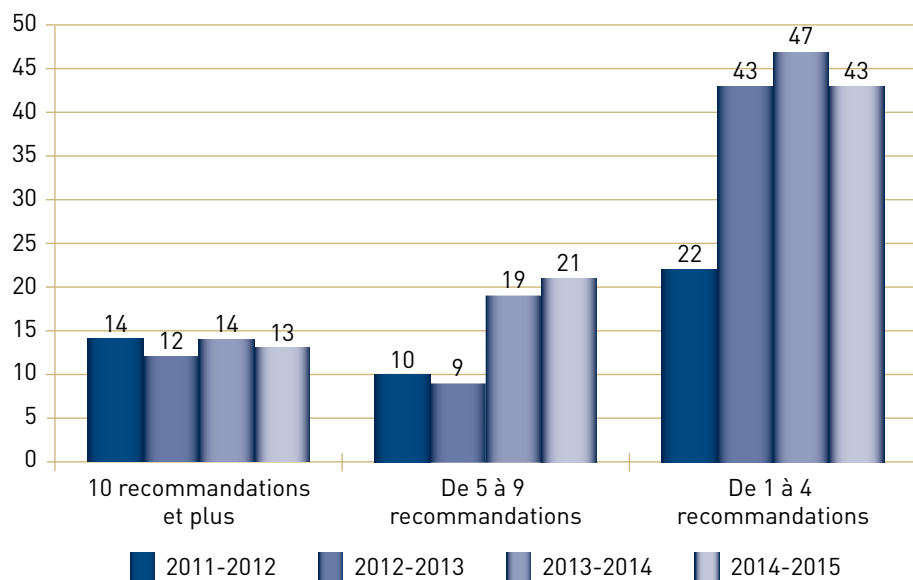


14 Il est à noter que 77 rapports ont été produits pour 74 entités.

15 Le nombre d'entités touchées par nos recommandations est en hausse depuis 4 ans. Il est passé de 42 en 2011-2012 à 74 en 2014-2015. La progression est toutefois moindre cette année comparativement aux années précédentes.

16 Par ailleurs, la répartition des rapports selon le nombre de recommandations est relativement stable tel que l'illustre la figure 2. La majorité des rapports produits contiennent de 1 à 4 recommandations en 2014-2015 comme par les années passées.

Figure 2 Répartition des rapports selon le nombre de recommandations



17 Au cours des 3 périodes précédentes, le nombre d'entités visées par de nouvelles recommandations ainsi que le nombre de nouvelles recommandations étaient en progression. En 2014-2015, ces nombres sont en régression. En effet, le nombre d'entités visées est passé de 50 en 2013-2014 à 36 dans le présent portrait alors que le nombre de nouvelles recommandations a diminué de 38, passant de 150 en 2013-2014 à 112 en 2014-2015.

18 Le tableau 2 dresse la liste des 74 entités auxquelles les 392 recommandations ont été formulées et fait état du taux d'application des recommandations par entité en 2014-2015.

Tableau 2 Taux d'application des recommandations en 2014-2015 et nombre de recommandations par entité

	Suivi des anciennes recommandations			Nouvelles recommandations	Total global
	Recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants		Nbre	Nbre
	Nbre	Nbre	%		
1 9037-6179 Québec inc.	1	1	100	0	1
2 9071-2076 Québec inc.	1	1	100	0	1
3 9109-3294 Québec inc.	1	1	100	0	1
4 Centre de la francophonie des Amériques	2	2	100	0	2
5 Centre hospitalier de l'Université de Montréal	2	2	100	0	2
6 Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	5	5	100	0	5
7 Commission des relations du travail	2	2	100	1	3
8 Commission de la santé et de la sécurité du travail et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	4	4	100	3	7
9 École nationale des pompiers du Québec	10	10	100	0	10
10 Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	3	3	100	2	5
11 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	2	2	100	0	2
12 Fonds de recherche du Québec – Santé	2	2	100	0	2
13 Fonds de recherche du Québec – Société et culture	2	2	100	0	2
14 La Financière agricole du Québec	1	1	100	0	1
15 Loto-Québec	1	1	100	0	1
16 Ministère de la Famille	1	1	100	0	1
17 Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	1	100	0	1
18 Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	1	100	0	1
19 Régie des rentes du Québec	1	1	100	1	2
20 Régie du cinéma	1	1	100	5	6
21 Société de l'assurance automobile du Québec	2	2	100	0	2
22 Société du Grand Théâtre de Québec	1	1	100	0	1
23 Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive	3	3	100	0	3
24 Société québécoise de récupération et de recyclage	2	2	100	1	3
25 Commission scolaire du Chemin-du-Roy	11	9	82	0	11
26 Société québécoise d'information juridique	4	3	75	0	4
27 Agence du revenu du Québec	17	12	71	11	28

Tableau 2 Taux d'application des recommandations en 2014-2015 et nombre de recommandations par entité (suite)

	Suivi des anciennes recommandations			Nouvelles recommandations	Total global
	Recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants		Nbre	Nbre
	Nbre	Nbre	%		
28 Autorité des marchés financiers	3	2	67	1	4
29 Caisse de dépôt et placement du Québec	3	2	67	6	9
30 Fonds d'assurance parentale	3	2	67	0	3
31 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	3	2	67	1	4
32 Société d'habitation du Québec	3	2	67	0	3
33 Commission de la construction du Québec	13	8	62	0	13
34 Régie des installations olympiques	5	3	60	2	7
35 Centre de services partagés du Québec	12	7	58	0	12
36 Société québécoise des infrastructures	9	5	56	0	9
37 Contrôleur des finances et ministère des Finances du Québec	11	6	55	0	11
38 Cégep du Vieux-Montréal	6	3	50	0	6
39 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	2	1	50	0	2
40 Curateur public du Québec	2	1	50	3	5
41 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ¹	8	4	50	3	11
42 Secrétariat du Conseil du trésor	2	1	50	0	2
43 CHU de Québec ²					
31 mars 2014	11	5	45	0	11
31 mars 2015	5	1	20	0	5
44 Agence métropolitaine de transport	5	2	40	3	8
45 Investissement Québec	5	2	40	2	7
46 Ministère de la Santé et des Services sociaux	20	8	40	5	25
47 Commission scolaire des Premières-Seigneuries	6	2	33	0	6
48 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ²					
30 juin 2014	0	0	–	8	8
30 juin 2015	7	2	29	0	7
49 Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins ²					
31 mars 2014	0	0	–	11	11
31 mars 2015	11	3	27	1	12

1. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a été fusionné avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science le 27 février 2015.
2. Deux rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction ont été émis au cours de la période de référence pour ces entités. Les dates indiquées correspondent aux dates de fin d'exercice pour lesquelles un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction a été émis.

Tableau 2 Taux d'application des recommandations en 2014-2015 et nombre de recommandations par entité (suite)

		Suivi des anciennes recommandations			Nouvelles recommandations	Total global
		Recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants			
		Nbre	Nbre	%	Nbre	Nbre
50	Société des alcools du Québec	5	1	20	1	6
51	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	4	0	0	2	6
52	Centre montréalais de réadaptation	1	0	0	0	1
53	Corporation d'urgences-santé	5	0	0	0	5
54	Institut de la statistique du Québec	1	0	0	0	1
55	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	2	0	0	0	2
56	Ministère des Transports du Québec	8	0	0	2	10
57	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	1	0	0	0	1
58	Office des professions du Québec	1	0	0	0	1
59	Régie de l'assurance maladie du Québec	1	0	0	0	1
60	Société de développement des entreprises culturelles	4	0	0	2	6
61	Société de financement des infrastructures locales du Québec	2	0	0	2	4
62	Université du Québec à Montréal	6	0	0	8	14
63	Centre de recherche industrielle du Québec	0	0	–	1	1
64	Centre universitaire de santé McGill	0	0	–	6	6
65	Les Offices jeunesse internationaux du Québec	0	0	–	6	6
66	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs	0	0	–	1	1
67	Société de développement de la Baie-James	0	0	–	2	2
68	Société de la Place des Arts de Montréal	0	0	–	1	1
69	Société des traversiers du Québec	0	0	–	1	1
70	Société Innovatech du Grand Montréal	0	0	–	1	1
71	Société Innovatech du Sud du Québec	0	0	–	1	1
72	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	0	0	–	1	1
73	Société Innovatech Régions ressources	0	0	–	1	1
74	Télé-Québec	0	0	–	3	3
Total		280	151	54	112	392

19 Notons que 24 entités (39 %) affichent un taux d'application de 100 % en 2014-2015 comparativement à 25 en 2013-2014 (47 %). Par contre, 12 entités affichent un taux d'application des recommandations de 0 % par rapport à 7 entités en 2013-2014.

20 Le ministère de la Santé et des Services sociaux est l'entité ayant le plus de recommandations à avoir fait l'objet d'un suivi en 2014-2015. Depuis le portrait de 2011-2012, le taux d'application des recommandations n'a jamais dépassé les 40 %. Notons aussi que des 12 recommandations ayant mené à des progrès insatisfaisants en 2014-2015, 5 ont été formulées il y a 5 ans ou plus.

21 Le taux d'application des recommandations du Centre de services partagés du Québec se situe depuis deux ans à environ 55 %. Par contre, le nombre de recommandations faisant l'objet d'un suivi diminue depuis 2011-2012, passant de 43 à 12 dans le présent portrait. Cela peut être expliqué par le fait qu'aucune nouvelle recommandation n'a été formulée en 2013-2014 et 2014-2015, ce qui dénote une amélioration importante.

22 Le ministère des Transports du Québec, pour sa part, affiche un taux d'application des recommandations de 0 % pour une deuxième année de suite. Ce taux est même en régression depuis 2011-2012 alors qu'il était de 40 %. Il faut aussi noter que 3 des 8 recommandations jugées insatisfaisantes en 2014-2015 ont été formulées entre 2008 et 2010.

23 Malgré la hausse du nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi en 2014-2015, l'Agence du revenu du Québec a su maintenir pour une deuxième année consécutive un taux d'application des recommandations supérieur à 70 %. Les recommandations qui demeurent insatisfaisantes en 2014-2015 concernent un secteur particulier de l'Agence, soit la direction générale des biens non réclamés et ont des origines qui se situent entre 2006 et 2009.

24 La performance de l'École nationale des pompiers du Québec est à souligner puisque les 10 recommandations formulées l'an dernier ont été appliquées dans un délai d'un an. Des travaux sur les informations sensibles avaient donné lieu à 7 des 10 nouvelles recommandations adressées à cette entité dans le portrait publié l'an dernier.

25 Pour sa part, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances affiche un taux moyen d'application des recommandations de 86 % depuis 2011-2012.

26 Le tableau 3 présente les 280 recommandations ayant fait l'objet d'un suivi en 2014-2015 selon leur année d'origine.

Tableau 3 Historique des recommandations suivies en 2014-2015

Année d'origine	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	Total	Taux d'application
2014	38	36	74	51
2013	59	33	92	64
2012	12	14	26	46
2011	24	20	44	55
2005 à 2010	18	26	44	41
Total	151	129	280	54

27 Le taux d'application des recommandations varie beaucoup d'une année d'origine à l'autre. En général, plus la date de la recommandation est éloignée dans le temps, moins le taux d'application est élevé. Le taux d'application des recommandations de 5 ans et plus est en régression constante depuis 4 ans. Il est passé de 55% en 2011-2012 à 41% pour la présente période.

28 Les 26 recommandations pour lesquelles les progrès ont été jugés insatisfaisants et qui ont une date d'origine de 5 ans et plus sont adressées à 13 entités. Notons que le nombre d'entités ayant des recommandations jugées insatisfaisantes de 5 ans et plus est constant depuis 2012-2013.

29 L'annexe 2 présente par entité et par année d'origine les 129 recommandations dont les progrès ont été jugés insatisfaisants.

Annexes

Annexe 1 Description des catégories et des sujets

Annexe 2 Historique des recommandations pour lesquelles les progrès sont insatisfaisants

Annexe 1 Description des catégories et des sujets

1. Gouvernance et responsabilité de l'information financière

La gouvernance se réfère généralement aux processus par lesquels les organisations sont dirigées et contrôlées ainsi qu'à ceux qui leur permettent de rendre des comptes. Les différents acteurs établissent d'abord les orientations stratégiques, puis ils s'assurent que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés de manière adéquate et que les ressources sont utilisées de façon efficace et efficiente. La gouvernance doit être basée sur les principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité.

La gouvernance inclut aussi les relations entre les nombreux acteurs concernés (les parties prenantes) et les principes qui guident les décideurs de l'entité. Les membres de la direction et du conseil d'administration constituent les acteurs principaux. Les autres parties prenantes sont les employés, les fournisseurs, la clientèle et la population au sens large. Les saines pratiques de gouvernance permettent de fournir une ligne de conduite claire, d'anticiper les risques, de communiquer adéquatement et d'avoir une bonne reddition de comptes quant à la performance.

1.1 Conformité avec les lois et les règlements

Les entités gouvernementales sont assujetties à un ensemble de lois et de règlements qui régissent et qui constituent leur cadre de référence en matière de gouvernance. Il est de la responsabilité tant de la direction que des responsables de la gouvernance de s'assurer que leur entité y adhère avec le plus grand soin.

Il y a déficience lorsque, pour l'application d'un texte législatif, des politiques, des directives ou des procédures sont inadéquates ou absentes, et ce, avec ou sans incidence sur l'information financière présentée.

1.2 Respect des politiques, des directives et des procédures

Une bonne structure organisationnelle nécessite d'établir des règles précises et explicites afin de donner une orientation claire quant aux valeurs organisationnelles en matière d'éthique, d'anticiper les risques, de diffuser les attentes relatives à la gouvernance et de favoriser un suivi efficace de la performance. Ces règles, comprises dans des politiques, des directives et des procédures, permettent à la direction d'une entité de garantir la protection de ses biens et services, de gérer et d'enregistrer ses opérations de façon uniforme, et ce, afin d'assurer la préparation en temps opportun d'états financiers fiables.

Une politique, une directive ou une procédure absente, mal définie ou ne permettant pas de répondre à son objectif initial constitue une déficience de contrôle interne.

2. Gestion et divulgation de l'information financière

Cette deuxième catégorie englobe principalement des faiblesses liées à la préparation des états financiers (processus de clôture des états financiers inefficace, outils d'estimation ou d'analyse inappropriés, erreurs de calcul) ou des défaillances liées au contrôle interne (séparation inadéquate de tâches incompatibles, absence de conciliation et de suivi des contrôles).

2.1 Processus de clôture et de préparation des états financiers

Le processus de clôture et de préparation des états financiers comprend les étapes servant à recueillir des données, à autoriser, à enregistrer et à traiter les transactions, à reporter les écritures correspondantes de journal dans le grand livre général ainsi que les diverses analyses comptables en vue d'une préparation d'états financiers fiables, et ce, en temps opportun.

L'absence d'un processus formel ou le non-suivi d'une ou plusieurs de ses étapes peut entraîner des erreurs et, par conséquent, constitue une déficience de contrôle interne.

2.2 Outils d'estimation ou d'analyse

La direction a souvent recours à des estimations et à des analyses comptables lors de l'établissement de la valeur de certains postes de ses états financiers. Des outils appropriés sont alors nécessaires pour garantir que les estimations et les analyses effectuées sont basées sur des données fiables, qu'elles respectent les normes professionnelles en vigueur et qu'elles sont disponibles en temps opportun. La direction pourra ainsi exercer un suivi efficace de ses opérations et préparer des états financiers fiables, et ce, dans les délais requis.

Il y a déficience de contrôle interne lorsqu'il y a absence d'outils d'estimation ou d'analyse ou que ces derniers sont inadéquats.

2.3 Séparation des tâches incompatibles

Il existe des lacunes dans la séparation des tâches quand une personne effectue des tâches incompatibles, par exemple lorsqu'une personne est en position à la fois de commettre des erreurs et de les dissimuler dans l'exercice normal de ses fonctions. En conséquence, il y a une défaillance si des personnes exécutent des procédures de traitement qui sont incompatibles entre elles, comme l'autorisation des opérations, l'enregistrement des transactions, la garde des biens et la supervision. Il peut y avoir un risque de détournement de fonds ou de transactions non autorisées.

2.4 Conciliation des comptes

Un compte est alimenté lors du traitement et de l'enregistrement d'opérations dans divers systèmes d'information. La conciliation des comptes permet à l'entité de s'assurer de l'intégralité et de la fiabilité des informations financières contenues dans les différents livres comptables. Il y a une déficience lorsque l'entité ne procède pas à la conciliation des comptes de façon récurrente et en temps opportun.

2.5 Suivi et révision

Le suivi des activités et la révision par une tierce partie (autorisation) des documents comptables servant à l'enregistrement des transactions permettent à l'entité de s'assurer que les transactions et les activités sont exécutées conformément aux intentions de la direction.

3. Gestion des technologies de l'information

Les progrès technologiques génèrent un traitement plus rapide, plus efficient et plus efficace des transactions d'une entité. La garantie des services et la production en temps opportun de l'information financière de gestion, nécessaire à la prise de décision, dépendent de la capacité de bien gérer les technologies de l'information. Des systèmes bien conçus et développés adéquatement protègent de manière efficace les données saisies de même que leurs modifications subséquentes durant les étapes de vérification, de contrôle et de gestion de la sécurité.

3.1 Gestion des droits et des profils d'accès

Les défaillances peuvent être liées à la gestion des accès au réseau et aux applications, y compris les accès avec privilèges spéciaux, en fonction des besoins de l'utilisateur (autorisation, attribution, modification, suspension, révocation et documentation des codes d'utilisateur ainsi que des droits et des profils d'accès). Les lacunes concernent également la révision périodique et annuelle des droits et des profils d'accès, la journalisation, la surveillance, le suivi des accès et des tentatives d'accès et les risques d'intrusions externes. Cette catégorie inclut également les contrôles d'accès physique.

3.2 Gestion des paramètres de sécurité

Les recommandations peuvent porter sur la configuration des paramètres d'accès, par exemple sur la longueur et la complexité des mots de passe, l'historique et la fréquence des changements de ces derniers, le nombre de tentatives infructueuses ainsi que la confidentialité des mots de passe.

3.3 Politique et procédure de sécurité

Les faiblesses sont relatives à l'absence d'une politique de sécurité informatique ou à une politique incomplète.

3.4 Gestion du développement et de la maintenance des systèmes

Les faiblesses peuvent être liées à la séparation inadéquate des tâches incompatibles (développement et production). En outre, les modifications non documentées ou non autorisées qui ont été apportées aux programmes ainsi que l'absence de tests avant la mise en production de celles-ci augmentent également le risque de transactions non autorisées.

3.5 Gestion des opérations

Les faiblesses concernent notamment le processus de gestion des incidents, le plan de relève, le processus relatif aux copies de sauvegarde, la gestion des ordonnanceurs ainsi que la mise à jour des correctifs à apporter aux serveurs de production.

Annexe 2 Historique des recommandations pour lesquelles les progrès sont insatisfaisants

	Année d'origine					Total
	2006-2010	2011	2012	2013	2014	
1 Ministère de la Santé et des Services sociaux	5	1	-	6	-	12
2 Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins 31 mars 2015	-	-	-	-	8	8
3 Ministère des Transports du Québec	3	1	1	3	-	8
4 Université du Québec à Montréal	-	-	6	-	-	6
5 CHU de Québec ¹ 31 mars 2014	-	4	-	2	-	6
31 mars 2015	-	2	-	2	-	4
6 Agence du revenu du Québec	5	-	-	-	-	5
7 Centre de services partagés du Québec	1	-	-	4	-	5
8 Commission de la construction du Québec	1	2	1	1	-	5
9 Contrôleur des finances et ministère des Finances du Québec	-	2	1	2	-	5
10 Corporation d'urgences-santé	-	1	1	2	1	5
11 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 30 juin 2015	-	-	-	-	5	5
12 Bibliothèque et Archives nationales du Québec	-	-	-	-	4	4
13 Commission scolaire des Premières-Seigneuries	-	4	-	-	-	4
14 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2	-	1	1	-	4
15 Société des alcools du Québec	1	-	-	2	1	4
16 Société québécoise des infrastructures	-	-	-	-	4	4
17 Société de développement des entreprises culturelles	-	-	-	-	4	4
18 Agence métropolitaine de transport	-	2	-	1	-	3
19 Cégep du Vieux-Montréal	-	-	2	1	-	3
20 Investissement Québec	-	-	-	-	3	3
21 Commission scolaire du Chemin-du-Roy	-	-	-	2	-	2
22 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	2	-	-	-	-	2
23 Régie des installations olympiques	2	-	-	-	-	2
24 Société de financement des infrastructures locales du Québec	-	-	-	2	-	2

1. Deux rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction ont été émis au cours de la période de référence pour cette entité. Les dates indiquées correspondent aux dates de fin d'exercice pour lesquelles un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction a été émis et dont les progrès ayant trait à des recommandations sont jugés insatisfaisants.

	Année d'origine					Total
	2006-2010	2011	2012	2013	2014	
25 Autorité des marchés financiers	-	-	-	-	1	1
26 Caisse de dépôt et placement du Québec	1	-	-	-	-	1
27 Centre montréalais de réadaptation	1	-	-	-	-	1
28 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	-	1	-	-	-	1
29 Curateur public du Québec	1	-	-	-	-	1
30 Fonds d'assurance parentale	-	-	-	1	-	1
31 Institut de la statistique du Québec	-	-	-	-	1	1
32 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	-	-	-	-	1	1
33 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	1	-	-	-	-	1
34 Office des professions du Québec	-	-	-	-	1	1
35 Régie de l'assurance maladie du Québec	-	-	-	1	-	1
36 Secrétariat du Conseil du trésor	-	-	1	-	-	1
37 Société d'habitation du Québec	-	-	-	-	1	1
38 Société québécoise d'information juridique	-	-	-	-	1	1
Total	26	20	14	33	36	129